

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Gestion des territoires et dév. local parc. Dynamique  
territ. agricult. et aménag. rural (DYNTAAR) - 2ème année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Gestion des territoires et dév. local parc. Dynamique territ. agricult. et aménag. rural (DYNTAAR) - 2ème année comme suit :

**Membres du jury**

RIEUTORT Laurent, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

LOUDIYI Salma, Vice-président, PR VETAGROSUP

**Semestre 1**

CHAHID Mohammed, PAST

BORDESSOULE Eric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

LANGLOIS Eric, INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE

**Semestre 2**

RICARD Daniel, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

FAUCON Frederic, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

MAINET Helene, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Bernard'. To the right of the signature is a circular logo for the University of Clermont Auvergne (UCA), featuring the letters 'UCA' in a stylized font and the text 'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE' around the perimeter.

Le 12 décembre 2024